



L'ECHO BOISSILLON

N°30 – Mars 2019



Sommaire

Edito	p 2	Transformation foyer rural	p12
Vœux du maire	p 3	Schéma directeur du SIARCE	p13
Grand Débat National	p 4	Ecocentre d'Etréchy	p15
Concours maisons illuminées	p 4	Nouvelles consignes de tri	p16
Noël à l'église et au Centre de Loisirs	p 5	Le compostage	p17
Colis et galette des aînés	p 6	Avec le retour des beaux jours...	p18
Soirée raclette au Centre de Loisirs	p 7	Carnaval / Chantier Brisfer	p19
Un parcours pour le Téléthon	p 7	Soirée ASBC	p20
Réunion Conseillers Départementaux	p 8	Braderie AEEB / Feu d'artifice 2019	p21
Réunion Clos des maraichers	p 8	CMJ / SDIS 91	p22
Réunion aménagement des RD	p 9	Théâtre à Boissy	p23
Travaux route de Longueville	p11	Etat civil / Urbanisme / Agenda	p24
Réunion Espaces Naturels Sensibles	p11		



Mesdames, Messieurs,

Les initiatives et projets pour faire vivre le village ont été nombreux depuis 2014. Nous avons pu mener à bien plusieurs opérations annoncées dans notre programme grâce aux aides de la région, du département (Contrat de territoire et plan de relance), aux subventions au titre de la Dotation des territoires, à l'aide du PNR pour la préservation du patrimoine, et aux aides parlementaires, qui malheureusement ne peuvent plus être sollicitées. La stabilité des finances de notre commune et la détermination de l'équipe municipale ont permis de finaliser toutes les opérations entreprises en maintenant l'équilibre du budget communal.

Avant de continuer sur les projets communaux de 2019, l'actualité de ces dernières semaines ne peut pas être mise de côté. Que présager de cette année 2019 qui commence dans un contexte que l'on sait tous difficile et incertain. Nous sommes sur la voie d'une transition, voire d'une rupture.

Pour autant, la violence avec laquelle se démontre le ras-le-bol, n'est pas admissible, car elle se retourne contre des hommes et femmes qui ont dans leur vie quotidienne les mêmes soucis que ceux qui les malmènent. Le chaos rend service à des minorités violentes mais ne résout pas le problème de fond.

Cette crise a fait prendre conscience que l'avenir du pays se préparait dans nos communes, au plus près des citoyens et que les maires étaient un des maillons essentiels. Effectivement, nous sommes, nous les maires, à portée de nos concitoyens et nous vivons avec eux et comme eux, ce qui nous donne une idée plus juste et une compréhension réelle des problèmes du quotidien. La proximité, le dialogue (même virulent), sont l'essence même de notre mission de proximité. Notre rôle est de préserver et de faciliter le plus possible la vie de nos concitoyens dans leur environnement et leur vie de tous les jours. Je conclurais mon propos par un dernier souhait pour notre commune, pour notre territoire communautaire et pourquoi pas pour notre pays, que chacun oublie un peu ses propres intérêts au profit des causes qui profitent au plus grand nombre et surtout, en priorité, à ceux qui en ont réellement besoin.

Mais revenons à notre village. Les projets sont encore nombreux pour 2019, ils sont le reflet de la motivation et l'implication de l'équipe municipale. La responsabilité d'un maire et d'une municipalité est de gérer le quotidien, mais aussi d'écrire une page d'histoire, de définir des projets, de faire prospérer et dynamiser le village. Plusieurs projets seront élaborés, voire réalisés, cette année. L'un des projets phare qui entre dans le cadre de notre demande de contrat rural est la restructuration et la rénovation des écoles avec la création d'une salle de sport à l'étage de l'école élémentaire ANNE FRANK et le réaménagement des espaces à l'école maternelle NIKI DE ST PHALLE. Ce projet viendra compléter la construction de la cantine et du Centre de Loisirs, grand projet porté par l'intercommunalité pour notre commune. Dans le même esprit de complémentarité avec notre communauté de communes, les voiries comme la route de Longueville (voir p11) et l'éclairage public en centre-ville/RD 191 vont être rénovés. Cette liste ne s'arrêtera pas là et bien d'autres travaux seront démarrés cette année à Boissy.

Au nom de toute l'équipe municipale je souhaite à chacun d'entre vous de belles réalisations et beaucoup de satisfaction dans vos vies personnelles, familiales et professionnelles tout au long de cette nouvelle année.

S. SECHET

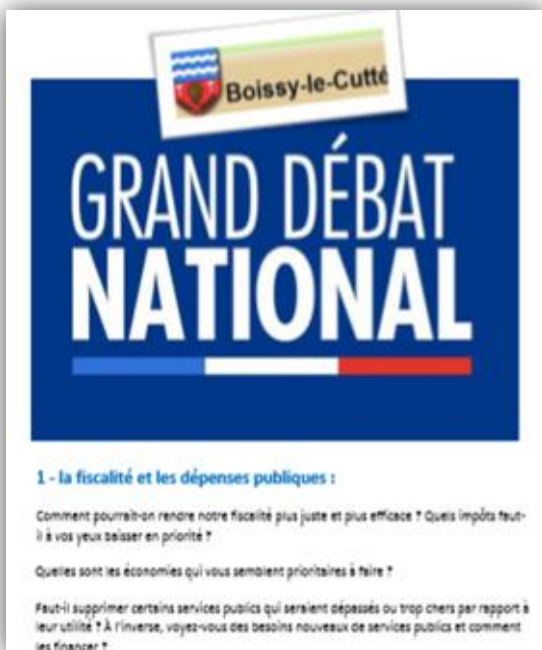


Vœux 2019

La cérémonie des vœux est un moment privilégié dans une année parce qu'elle rassemble au-delà des divergences et qu'elle recentre sur l'essentiel. Un moment particulier et privilégié qui permet simplement et modestement de dire "merci", de prendre le temps de dire aux personnes qui nous entourent combien elles sont importantes et l'estime que nous avons pour elles. Merci aux Boissillons pour leur présence et à toutes les personnalités qui nous ont fait l'honneur d'être à nos côtés.

S. SECHET





CAHIER DE DOLEANCES

Depuis la mise en ligne du document de suggestions pour le grand débat national, nous avons transmis au président de l'Association des Maires de France, les réponses que nous avons reçues

(La date de clôture pour la remise des doléances était fixée à fin février) ;

La synthèse des suggestions constituera un socle pour les échanges dans le cadre du grand débat national.

Concours des maisons illuminées

Cette année le concours des maisons illuminées a réuni 5 Boissillons. Les critères retenus pour juger la qualité des illuminations étaient la densité d'illumination, l'originalité de la réalisation et l'harmonie de l'ensemble.

Pour cette nouvelle édition, nous avons fait le choix d'appliquer un barème de 0 à 3 pour chacun des critères afin d'avoir une notation équitable.

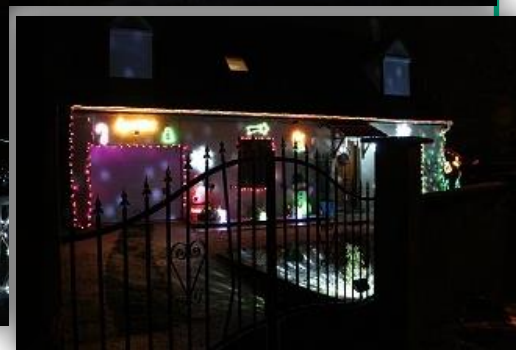
Cette année encore, le jury était composé de deux CMJ (ASMA et LUKAS) et deux membres de la Commission Culture et Loisirs (F. AUCOULON et A. VAUTHIER). Merci à J.ALLEAUME qui nous a servi de photographe.

Les gagnants sont :

- 4^{ème} : M. BLANC
- 3^{ème} : M. CASALIGGI
- 2^{ème} : M. FERREIRA ET M. DUPERCHE
- 1^{er} : M. CHALET

Félicitations à tous les participants et à l'année prochaine.

A. VAUTHIER



Noël à l'église de Boissy

Comme chaque année, au moment des fêtes, quelques bénévoles se sont mobilisés pour créer la « crèche » de Noël dans notre Eglise.

Au-delà de l'aspect religieux, le travail minutieux et la créativité méritent d'être remerciés et surtout contemplés.



L'église n'est pas seulement un édifice religieux, il est aussi un monument de notre patrimoine qui peut être visité.

S. SECHET



Noël au Centre de Loisirs, Ecole Maternelle et Cantine

C'est avec quelques jours d'avance que le Père Noël avait décidé de faire une petite halte à l'école maternelle NIKI DE SAINT PHALLE, où il était attendu avec impatience.

Les enfants et l'équipe enseignante ont pu prendre des photos en sa compagnie et recevoir quelques cadeaux pour les classes. Le temps de se reposer un peu et de partager un petit goûter, le vieux bonhomme en habit rouge était déjà reparti pour continuer sa longue tournée.

F. AUCOULON



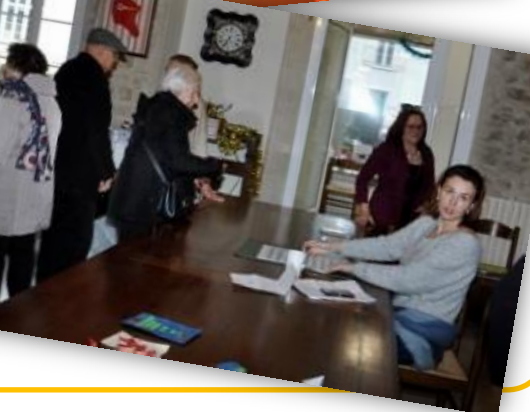
Colis des aînés et galette

Le 12/12/2018 à 10h00, nos aînés se sont présentés dans la salle du Conseil pour la traditionnelle distribution des colis de fin d'année. Aidés par nos Conseillers Municipaux Juniors, ils ont pu déguster café, thé, chocolat ou jus de fruits accompagnés de viennoiseries tout en conversant sur les dernières nouvelles.

Une fois les fêtes de fin d'année passées, nos aînés se sont à nouveau réunis pour fêter l'Epiphanie autour de quelques galettes des rois et ont savouré cidre, café ou jus de fruit dans l'ambiance d'une musique douce, demandée afin de pouvoir se parler sans avoir à élever la voix.

Nous leur souhaitons une très bonne année 2019 avant de se retrouver pour d'autres festivités.

LES MEMBRES DU CCAS





Soirée raclette au Centre de Loisirs

Le 15 Février, le Centre de Loisirs de Boissy a organisé une soirée raclette avec l'aide des parents. Apparemment tout ce petit monde s'est bien régalé ! Et encore merci aux parents !



JM DUMAZERT

Un parcours pour le Téléthon

L'un des projets de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde est de sensibiliser les jeunes sur le handicap. Le Centre de Loisirs a choisi d'aborder ce sujet avec la notion de différences et d'y apporter des valeurs de respect et d'entraide. « C'est ensemble et dans l'effort que nous surmonterons les difficultés » fut le message apporté aux enfants durant la matinée du 5 Décembre en participant à une balade en forêt sous forme de jeu de piste ouvert à tous.



Pour l'occasion nous avons accueilli en partenariat avec le Téléthon et la mairie de Boissy-Le-Cutté, les Centres de Loisirs d'Etrechy, de Lardy et de Bouray sur Juine ainsi qu'une famille de l'extérieur. Au total 64 personnes ont traversé la forêt de Boissy-le-Cutté en passant des épreuves et en lisant des citations sur le handicap. A l'issue du parcours, l'urne du Téléthon a été trouvée dans laquelle des pièces et des dessins ont été déposés. Quelle fierté pour les enfants de participer à cet événement. Au final, 32,07€ seront distribués au Téléthon.

Les enfants ont terminé la matinée en mangeant et en jouant ensemble. Ce fut une journée festive et solidaire.

LE CENTRE DE LOISIRS



Réunion des Conseillers Départementaux

La commune de Boissy le Cutté a eu le plaisir de recevoir le 12 décembre dernier les Conseillers Départementaux Mme M.CLAIRE CHAMBARET et Mr GUY CROSNIER pour un moment d'échange.

La présentation de leur bilan à mi-mandat montre l'investissement personnel, la connaissance des besoins de notre territoire et l'énergie mise au service des communes.

Merci d'avoir choisi Boissy le Cutté pour cette étape.

S.SECHET

Réunion Publique - Lotissement Clos des maraichers

Le Mardi 29 Janvier s'est tenue en mairie une réunion d'information aux propriétaires du lotissement du Clos des maraichers.

Cette réunion nous a semblé nécessaire pour clarifier les impacts des lois ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, Mars 2014) et ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, Novembre 2018) ainsi que du PLU de la commune (Septembre 2016) quant aux documents régissant les lotissements de plus de 10 ans.

La loi ALUR tout d'abord puis la loi ELAN précisent et confirment que le règlement d'un lotissement de plus de 10 ans est purement et simplement remplacé par le règlement du PLU (puisque Boissy dispose d'un PLU depuis 2016) et que le Cahier des Charges du lotissement reste d'actualité, charge aux colotis de le faire appliquer au sein du lotissement. Les clôtures étant réglementées dans le PLU de Boissy, il est donc nécessaire de déclarer tout changement tant sur la couleur que sur la forme ou le matériau utilisé pour les clôtures comme cela est nécessaire aussi sur la totalité du territoire communal (de ce fait les brises-vues tissés et clôtures en matériaux hétéroclites sont interdits sur les clôtures en bordure des voiries).

Il a été précisé que l'entretien du bassin de filtration du lotissement était bien à la charge de la commune et intégré dans le contrat signé avec le SIARCE mais qu'une rétrocession du bassin à la commune est nécessaire. Une servitude de passage sur les voiries privées du lotissement menant à ce bassin doit aussi être consignée devant notaire.

Le fait que l'éclairage public soit devenu une compétence communautaire va imposer au lotissement de prendre en charge les factures et l'entretien de cet éclairage sur l'emprise du lotissement. A l'origine, la municipalité de l'époque avait fait le choix de prendre en charge l'éclairage de ce lotissement privé. A noter que la commune a fait en sorte que les ordures ménagères continuent d'être ramassées en porte à porte sur la totalité du lotissement, ce qui aurait pu être refusé sur ce lotissement privé (cette compétence est communautaire).

Enfin, il a été rappelé aux propriétaires présents que, bien que le PLU prévoit un accès direct entre la RD191 et le lotissement dans le cadre d'une des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), il n'est pas question que cet accès soit ouvert tant que le lotissement reste privé et que les propriétaires ne sont pas d'accord avec l'ouverture de cette voirie (cela avait déjà été dit et écrit lors de l'enquête publique du PLU).

S.SECHET/ JM DUMAZERT



Réunion Publique - Aménagement des RD de Boissy le Cutté

Le 24 Janvier dernier, la municipalité a organisé une réunion publique avec l'UTD Sud Essonne (Unité Territoriale Départementale) et la CCEJR (qui dispose de la compétence voirie) dans le but de présenter les différentes études en cours pour la sécurisation des RD sur Boissy-le-Cutté (le compte rendu complet de cette réunion publique est disponible sur le site de la commune www.Boissy-le-cutte.fr).

Nouveau carrefour RD191 / Rue des champs

Le premier point abordé a été la réalisation du futur carrefour entre la RD191 et la rue des champs. Dans la continuité de la réalisation du nouveau Centre de Loisirs et de l'espace restauration, un nouveau plan de circulation verra le jour pour permettre aux véhicules de passer de la rue des alouettes vers la rue des champs puis de récupérer la RD191 pour revenir vers le centre de Boissy. Vu l'augmentation de trafic prévisible sur ce croisement, un carrefour avec feu tricolore sera aménagé pour le sécuriser. Ce nouveau croisement permettra aussi de ralentir l'arrivée des véhicules sur Boissy (le feu sera un feu 'à récompense', il passera au rouge dès détection d'une vitesse excessive). Ce projet a été favorablement accueilli par les Boissillons présents dans la salle.

Sécurisation du stationnement devant les commerces

Le deuxième sujet a été un peu plus polémique en ce sens qu'il traitait de la sécurisation du stationnement devant le Maxi Market et la boulangerie.

Une première proposition de sécurisation du stationnement a été présentée par l'UTD, en créant deux places de stationnement devant le Maxi Market et en ralentissant les véhicules au moment de tourner vers la rue des sablons au moyen d'un îlot franchissable.

Cette solution ne satisfaisait pas tout à fait les commerçants qui souhaitent plutôt conserver le fonctionnement actuel avec trois places de stationnement quitte à voir parfois les véhicules en stationnement empiéter sur les chaussées (RD191 et RD148).



La commune comme l'UTD ne souhaitant pas laisser perdurer l'insécurité autour de ces places de stationnement, il y a eu par la suite d'autres discussions sur ce sujet et d'autres entrevues à la demande des commerçants. Un consensus a été trouvé sur la réalisation des futurs aménagements à titre d'expérimentation. Pour matérialiser de façon provisoire le dispositif et permettre de le tester, des plots en plastique seront installés pour matérialiser d'un côté l'îlot franchissable (pour marquer de manière plus prononcée le virage entre la RD191 et la RD148 et ralentir le trafic à ce croisement) et de l'autre les limites des places de stationnement. Ces dispositifs devraient être installés à la fin de l'été et rester en place pendant une période probatoire de 6 mois.

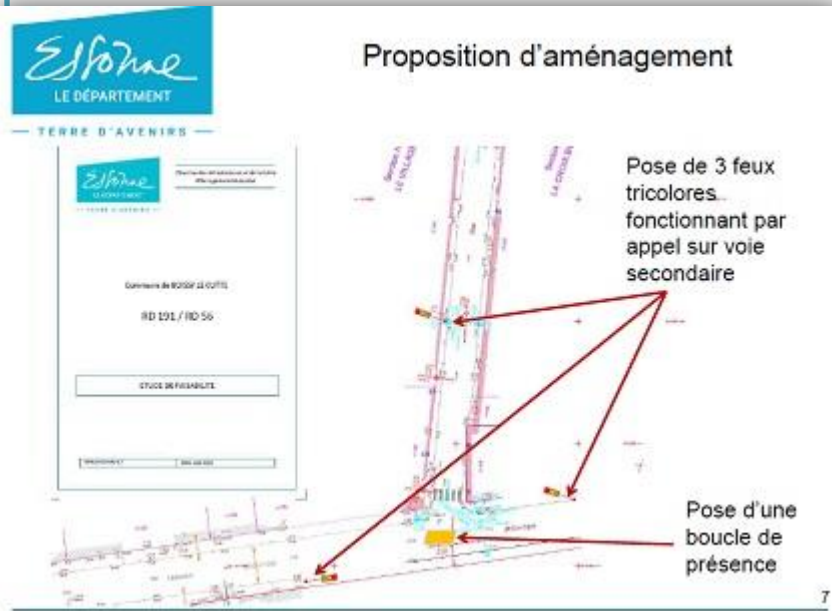
La municipalité envisage aussi de réserver aux commerces les 4 places de stationnement situées devant l'ancien presbytère en y limitant au besoin la durée du stationnement à ¼ d'h par exemple... Reste à régler le principal écueil à ce stationnement temporaire, le manque de civisme de certains qui ne respecteront pas cette durée... mais la police intercommunale pourrait s'en charger !

Toujours sur cet axe RD148, des installations expérimentales vont aussi voir le jour pour tenter de ralentir les véhicules qui empruntent la rue des sablons (RD148). Des chicanes (toujours sous forme de solutions expérimentales) vont être installées et seront repositionnables tant que la configuration optimale ne sera pas atteinte (pour information, le radar pédagogique a déjà été remonté suite aux demandes des riverains lors de la réunion publique). Les participants ont exprimé un avis plutôt favorable à ces propositions.

(SUITE SUR PAGE SUIVANTE)

Aménagement des RD de Boissy le Cutté (Suite)

Le troisième sujet de cette réunion fut encore plus discuté par la population. La proposition de l'UTD de rajouter des feux tricolores à l'intersection des RD191 et RD56 (rue des vignes) pour réguler l'accès à la RD56 a été catégoriquement refusée par les participants.



La proposition consistait à rajouter des feux tricolores pour réguler l'accès au croisement et permettre aux camions de tourner sans qu'aucun autre véhicule ne soit présent sur la quinzaine de mètres de chacune des voies de part et d'autre du croisement.

Cette solution avait aussi l'avantage de pouvoir installer là aussi des feux 'à récompense' qui seraient passés au rouge en cas de vitesse excessive.

A l'évidence, les riverains n'ont pas souhaité que cette solution soit implémentée ni même installée à titre d'expérimentation ... préférant certainement interdire purement et simplement l'accès de cette RD56 aux poids lourds, ce qui condamnerait à coup sûr la société Allpack.

La municipalité a réitéré une fois de plus sa demande de réalisation d'une déviation (prévue dans le PLU) pour faire en sorte que les poids lourds n'aient plus à emprunter le croisement RD191/RD56 tel qu'il existe actuellement. Elle se heurte d'une part aux statistiques (pas assez d'accidents graves sur ce croisement pour que le département ne décide de faire quelque chose) et d'autre part au coût de réalisation de cette 'fameuse' déviation. Pour mémoire, la municipalité a essayé d'interdire l'accès aux poids lourds sur cette rue des vignes (sauf desserte locale pour Allpack) mais s'est vue refuser cette demande par la préfecture.

Il a aussi été demandé qu'une étude soit menée pour réduire la vitesse des véhicules sur cette RD191 en conservant quand même le système de feu tricolore à récompense mais au niveau de la rue du Maréchal Foch.

Quelques-uns ont proposé que les camions venant de la Ferté-Alais ne puissent pas tourner à droite dans la rue des vignes mais soient, dans un premier temps, arrêtés au niveau de la rue du Maréchal Foch par un feu tricolore et des panneaux indicateurs les incitant à emprunter cette rue pour contourner le village et reprendre la rue des vignes en revenant dans l'autre sens. Après une première étude rapide, il s'avère que la chaussée telle qu'elle existe actuellement rue du Maréchal Foch et rue des vallées ne pourrait pas supporter le surplus de poids lourds qu'occasionnerait une telle solution. L'interdiction de tourner à droite pour les poids lourds a aussi été refusée par le département, la seule solution pour autoriser un demi-tour aux poids lourds se trouve beaucoup trop loin (pas avant Etampes).

Enfin, toujours sur cette rue des vignes, une expérimentation va aussi être menée pour réduire la vitesse des véhicules l'empruntant. Le radar pédagogique ayant certes permis à quelques automobilistes d'adapter leur vitesse (comme sur tous les axes qui en ont été pourvus) mais il reste et restera toujours quelques irréductibles pour qui la seule solution sera d'installer des chicanes. Là aussi, l'expérimentation permettra de tester plusieurs configurations pour le positionnement des ralentisseurs avant de statuer sur une solution définitive. Des places de stationnement seront aussi envisageables sur cet axe en fonction de la configuration des systèmes de ralentissement.

Une dernière promesse a été effectuée par le département concernant la dégradation de cette RD191 dans la traversée du village, une enquête devrait être réalisée en ce sens à la fin de l'hiver.

S.SECHET / JM DUMAZERT



Travaux Route de Longueville

Les travaux de rénovation de la route de Longueville ont débuté comme prévu en début d'année 2019.

Après une réunion de préparation qui a rassemblé toutes les parties concernées par la fermeture de la route et les prestataires en charge des travaux, nous sommes aujourd'hui dans la phase finale de la réfection.

La commune a également profité de ce chantier pour demander aux sociétés LVL et Essonne TP en charge de ce chantier d'enfouir les lignes SICAE et Orange.

Ces travaux sont financés pour la plus grande partie par notre Communauté de Communes entre Juine et Renarde (Compétence Voirie et Eclairage Public) qui s'est chargée de suivre le chantier et la bonne exécution des travaux avec beaucoup d'attention.



Malgré les intempéries et quelques aléas qui ont fait prendre du retard au chantier de réfection, les délais ont pu être à peu près respectés. Nous déplorons le manque de civisme de certains automobilistes qui, malgré les panneaux de route barrée, se sont engagés sur cette voirie à leur risque et péril.

La route de Longueville sera de nouveau praticable, mais avec un confort de circulation nettement amélioré et un aspect général très satisfaisant. **Afin de garantir la sécurité de tous nous rappelons avec insistance le respect de la limitation de vitesse à 50 km/h et l'interdiction de circuler aux véhicules de + 3,5 t sauf transports en commun et engins agricoles.**

S. SECHET

Réunion Espaces Naturels Sensibles

La mairie a souvent été confrontée à l'installation non déclarée de constructions diverses le long de la route de Longueville sur des parcelles en zone non constructible et la plupart du temps en Espace Boisé Classé.

Plusieurs procédures et procès ont été menés pour tenter de faire respecter la loi mais il peut s'avérer compliqué d'empêcher un propriétaire de construire une fois la parcelle achetée, les délais des procédures n'étant pas toujours compatibles avec les délais de construction d'un abri ou d'installation d'une caravane (pour commencer...).

La commune s'est donc rapprochée depuis peu des services du département en charge de la Gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en vue de conclure un partenariat autorisant la préemption par le département de certaines de ces parcelles. Pour ce faire, il a été décidé de réviser les périmètres des ENS sur Boissy et de mettre en place des zones de préemption départementales et d'autres communales.

La commune va aussi solliciter du département l'extension du PDIF (Périmètre Départemental d'Intervention Foncière), tel qu'il existe actuellement sur Cerny et D'Huisson Longueville, à certaines parcelles de Boissy (notamment le long de la route de Longueville). Grâce à ce PDIF, le département s'est porté acquéreur de plusieurs parcelles sur la route de Longueville sur ces deux communes et les a réhabilitées (destruction des abris illégaux existants et remise en état des parcelles (le département possède toutes les parcelles sur lesquelles vous pouvez voir des piquets de bois enfoncés en limite de la voirie sur cette route)).

Désormais, lors d'une vente d'une des parcelles situées dans les 'zones de surveillance', le département comme la commune seront prévenus et chacun pourra préempter les parcelles en fonction des périmètres définis conjointement pour lutter contre la 'cabanisation' et protéger ces Espaces Naturels Sensibles en maintenant la diversité des écosystèmes.

JM DUMAZERT



Transformation du Foyer Rural

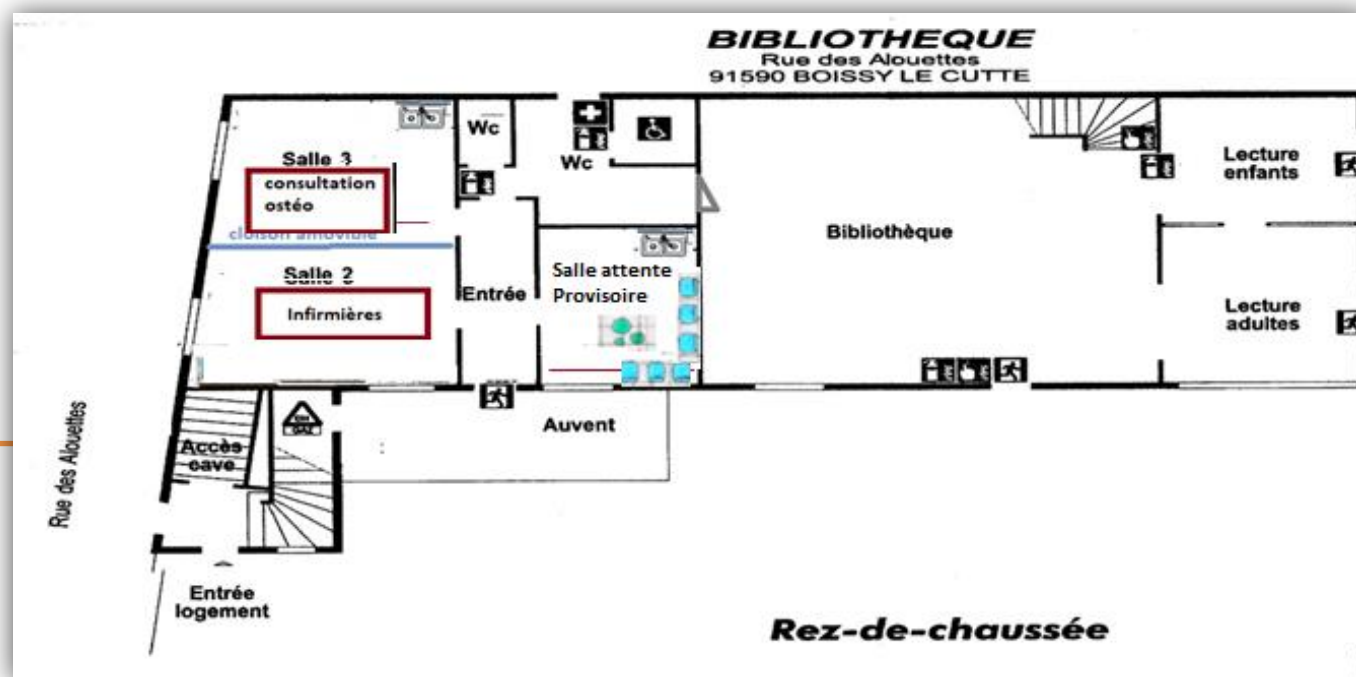
Notre commune va accueillir prochainement des intervenants médicaux. Afin de pérenniser ce service, nous allons devoir procéder à des travaux sur notre foyer rural. Actuellement, ce dernier fait office de salle de réunion et de rendez-vous pour les séances « jeu de cartes ».

Après avoir eu confirmation de l'installation imminente d'un ostéopathe, les élus se sont réunis en Commission Travaux pour évaluer la faisabilité d'un « cabinet médical » dans les locaux du foyer rural. Pour répondre aux normes, les locaux devront faire l'objet de quelques travaux (voir plan), demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental.

Dans un premier temps, nous accueillerons les prestataires en aménageant au mieux l'existant pour permettre le début des consultations.

L'ostéopathe débutera ses consultations à partir du 11 mars sur RV les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 9h30 à 19h30 et les Mardi et Jeudi de 9h30 à 13h30. Tel : 06 15 24 45 22.

S. SECHET



Futur Centre de Loisirs / Office de Restauration

Quelques informations sur le futur Centre de Loisirs / Restauration sur Boissy. Le Permis de Construire a enfin été accepté courant Février. Les entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux.

La CCEJR, qui maîtrise ce projet, confirme un démarrage des travaux en Mars 2019 pour une livraison des nouveaux locaux à la commune durant l'été 2019.

De son côté, la municipalité travaille aussi et simultanément sur le dossier de réhabilitation d'une salle de sport au-dessus de l'école primaire, de l'aménagement de la future bibliothèque et du réaménagement de l'école maternelle ainsi que des locaux techniques dans le prolongement du futur Centre de Loisirs.

De gros chantiers en perspective à lancer très rapidement.

JM DUMAZERT



SCHEMA DIRECTEUR DU SIARCE RESEAU EAUX ET ASSAINISSEMENT

Depuis 2017, un schéma directeur pour l'eau et l'assainissement a été mis en place par le SIARCE avec l'aide d'un bureau d'étude.

L'étude faite durant une année a permis de mettre en évidence, avec le passage de caméra dans les canalisations, les dysfonctionnements et incohérences du réseau assainissement et eaux pluviales. Chaque voie de la commune a été contrôlée, et un calendrier d'intervention ainsi qu'une enveloppe budgétaire ont été mis en place.

Au fil des mandats communaux, depuis plus de 20 ans, de multiples branchements « sauvages » ont été réalisés (38 habitations recensées présentent des rejets d'eaux usées au réseau d'eaux pluviales ou dans des puisards) et des diamètres de canalisations et dimensions des « avaloirs » pour l'écoulement des eaux pluviales ont été sous-estimés. Ce qui entraîne des inondations marginales sur les voiries (débordement de réseaux), des anomalies sur les rues les plus exposées et une évacuation insuffisante.

Le SIARCE a commencé son programme de réhabilitation, pour la période 2018-2022. Chaque problème relevé lors de l'étude sera traité.

Recensement des anomalies et planification des travaux

Année des travaux	Type	Rue / Secteur	Travaux
2018	Eaux Usées	Etudes pour la construction d'une station d'épuration	Etudes pour la future station d'épuration
		Ruelle Godard	Suppression de 6 regards mixtes
2019	Eaux Usées	56 Rue de la Libération Rue Margaille	Raccordement au réseau via la station d'épuration
	Eaux pluviales	Rue du repos	Création d'un caniveau – grille vers bassin + connexion du fossé avec bassin
		Rue des sablons	Création d'un puits d'infiltration
2020	Eaux Usées	Rue Margaille	Réparation et remplacement de la canalisation
		Rue des Alliés	Réparation de la canalisation
2021	Eaus usées	Diverses rues (3)	Maçonnerie de 22 regards de visite
		Rue des vallées	Remplacement de la canalisation

(... suite sur la page suivante)



SCHEMA DIRECTEUR DU SIARCE RESEAU EAUX ET ASSAINISSEMENT (Suite)

BILAN DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE LA COMMUNE DE BOISSY LE CUTTE ET PROGAMMATION

TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAUX USEES

N° de fiche travaux	Localisation (Avenue, rue, impasse, allée...)	Tronçons	Diamètre (mm)	Linéaire de réseaux (ml)	Coût de l'opération (€.HT)	PRIORITE
07 EU	Avenue de la Libération (Aval)	R61 - R65	200	106,8	78 100 €	1
8 EU	Rue des Vallées	R125 - R136	200	139,2	95 300 €	4
12 EU	Rue de la Libération (amont)	R4 - R5 et Branchement R1 - R2	200	30,8	26 800 €	2
13-1 EU	Rue Margaille	R11-R14	200	111,9	56 600 €	3
13-2 EU	Rue Margaille	R14-R15	200	38,4	41 000 €	3
14 EU	Rue des Alliés	R13-R16; R17-R18	200	58,5	31 500 €	3
	Diverses rues (3)	Réhabilitation de 22 regards de visite			11 550 €	4
	Ruelle Godard (3)	Suppression de 6 regards mixtes			12 000 €	2
20 EU ¹	56 Rue de la Libération	Raccordement privé	100	57,0	6 677 € TTC	2
20 EU	56 Rue de la Libération	Extension réseau	160	28,0	1 940 €	2
SOUS TOTAL RESEAUX D'EAUX USEES (Public) €.HT				513,6	342 790 €	

TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

N° de fiche travaux	Localisation (Avenue, rue, impasse, allée...)	Tronçons	Diamètre (mm)	Linéaire de réseaux (ml)	Coût de l'opération (€.HT)	PRIORITE
01 EP	Rue de la Libération (Aval)	P223-P231	400	152,0	141 000 €	1
04 EP	Sente des Sureaux	P251-P252	300	34,1	17 100 €	4
06 EP	Rue Georges Clémenceau	P239-P240	300	4,0	14 500 €	4
07 EP ²	Ecole A. FRANCK - 2 Grande Rue	-	-	25,0	3 510 €	2
8 EP	Rue des Sablons	C59-X18	300	20	14 900 €	2
9 EP	Rue du Repos	Amont P172	300	7,5	11 800 €	2
10 EP ³	Rue des Vignes	PQ 15502	300	2,5	8 800 €	2
11 EP	Grande Rue - Route Départementale	Amont commune	315	146,0	36 200 €	3
SOUS TOTAL RESEAUX D'EAUX PLUVIALES (Public) €.HT				366,1	244 300 €	

(¹) à la charge du particulier (€ TTC)

(²) à la charge de la commune

(³) non compris l'achat d'une parcelle privée à la charge de la commune

PRIORITE 2017-2018

PRIORITE 2019

PRIORITE 2020

PRIORITE 2021

Le Schéma Directeur d'Assainissement retient le renouvellement de la station d'épuration et sa délocalisation. Les urgences sont évaluées en fonction des demandes et des constats effectués par le SIARCE. Un rappel toutefois, cette compétence n'étant plus du ressort de la commune, toute intervention doit être demandée au Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes. (dst@ccejr.org).

S. SECHET / JM.DUMAZERT



L'écocentre d'Etréchy : le bon geste pour vos déchets

Ouvert en septembre 2017, l'écocentre d'Etréchy est l'un des 24 sites du réseau du Siredom. Cet équipement de proximité dédié aux dépôts des déchets végétaux, gravats, ferrailles et encombrants valorisables réunit de nombreux atouts pour les habitants de la commune et des alentours.

Facile d'accès

Situé au cœur de la communauté de communes Entre Juine et Renarde, à mi-chemin entre les sites d'Etampes et de Lardy, l'écocentre d'Etréchy vient renforcer le maillage du territoire en équipements de proximité pour l'apport volontaire des déchets occasionnels des particuliers et des professionnels.

Aménagé en bordure de la N20, l'écocentre d'Etréchy est aisément accessible et bâti en retrait des habitations ce qui lui vaut d'être à la fois repérable sans causer de nuisances aux riverains.

Un équipement vaste et pratique...

L'équipement regroupe, sur une parcelle de 6000 m², 8 quais de déchargement adaptés aux dépôts par les usagers des gravats, ferrailles, tout-venant, cartons, déchets végétaux et meubles et d'un local dédié aux apports de déchets dangereux et appareils électriques usagés. L'éco-centre est également équipé de bornes papiers, emballages, textiles et huiles moteur.

...en faveur de l'environnement

Plébiscité par les usagers, l'écocentre d'Etréchy offre aux habitants de la CC d'Entre Juine et Renarde et des communes limitrophes la possibilité de bénéficier d'un dispositif permettant le traitement et la valorisation de leurs déchets et de participer à la réduction des dépôts sauvages.

Ecocentre d'Etréchy

Rue des Aunettes

91 580 Etréchy

Horaires d'hiver : du 15 octobre au 31 mars

Lundi – mercredi – vendredi – samedi :

De 9h à 12h et de 13h à 17h

Dimanche et jours fériés :

De 9h à 12h

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 14 octobre

Lundi – mercredi – vendredi – samedi :

De 9h à 12h et de 13h à 18h

Dimanche et jours fériés :

De 9h à 12h

L'écocentre est fermé les mardis et jeudis – les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Plus d'informations sur www.siredom.com

Pour accéder à l'écocentre, vous devez être en possession d'un badge à obtenir dans votre mairie (avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité).



Nouvelles consignes de tri

Quoi de neuf dans ma poubelle **JAUNE ?**

Le tri se simplifie : tous les emballages se trient !

A PARTIR
DU 1^{er} OCTOBRE



www.siredom.com

Vous pourrez trier EN PLUS ces emballages en plastique dans votre bac jaune :

Les sacs et les sachets en plastique



Les pots, les boîtes, les barquettes et les tubes en plastique



Les suremballages, les films en plastique, les renforts en polystyrène



www.siredom.com

Vous pourrez également déposer dans votre bac jaune

Les petits emballages métalliques

(capsules, barquettes, opercules, bouchons, dosettes, sachets, papier d'aluminium, emballages de fromages ...)



Les papiers



CITEO

En savoir + : ecocitoyen@siredom.com - www.siredom.com - f @siredom

Depuis quelques mois maintenant, nos containers jaunes peuvent accepter les papiers et prospectus en plus des emballages en aluminium et en carton. Les sacs plastiques et emballages à base de polystyrène sont eux aussi recyclables tout comme les films plastiques et papier d'aluminium.

Plus d'information sur le prospectus joint à cet article.

Inutile donc de vous déplacer aux containers à papier situés sur la commune pour y déposer vos papiers et prospectus.

J.M. DUMAZERT



Benne à encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au plateau technique (un justificatif de domicile peut vous être demandé) :

Le 16 Mars 9h - 11h

Le 25 Mai 9h-12h / 14h-17h

A noter sur vos tablettes !





Le compostage

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, la promotion du compostage est une priorité. Le SIREDOM propose un guide du compostage sur son site internet duquel ont été tirées les informations de cet article

<http://siredom.com/sites/default/files/guide%20compostage%202018%20impression.pdf>.

Dans ce guide, vous apprendrez que le compostage en tas (compostage direct des matières sur le sol à l'abri du vent et à l'ombre) permet un brassage plus aisé du compost mais que le processus de compostage est alors plus long. Qu'il vaut mieux privilégier le compostage en fosse (creusée dans le sol à 50cm de profondeur) si l'on veut favoriser le compostage par les lombrics mais que cela réduit la montée en température du compost. Ou encore que le compostage en composteur conserve plus facilement l'humidité, accélère le processus et évite les nuisances dues aux animaux mais que le brassage y est moins aisé.

D'autres informations à retenir sont aussi disponibles comme par exemple que quel que soit le mode de compostage choisi, il faut mélanger les apports (déchets verts et bruns), humidifier la pile de compost (mais pas trop) et brasser régulièrement le tas pour l'aérer. Pour faciliter cette opération, il est recommandé de disposer 2 bâtons dans le composteur en les croisant, ce qui vous permettra par la suite de mélanger plus aisément vos apports.

Bien sûr, on vous précise ce que l'on peut composter et ce qu'il faut à tout prix éviter de mettre dans votre tas de compost (voir les deux encadrés ci-contre).

Enfin et non des moindres, des conseils pour réussir votre compost et surtout des solutions aux différents problèmes rencontrés lors du compostage vous sont proposés dans cette brochure. Que faire si par exemple votre compost dégage des odeurs désagréables : c'est le signe d'un manque d'air ou de trop d'humidité, il faut donc retourner votre tas et ajouter des matériaux riches en carbone (branchettes et tailles) ou diminuer l'apport d'eau en couvrant votre tas.

Que peut-on composter ?

LES DÉCHETS DE JARDIN

- les fleurs fanées, les plantes, les fanes du potager,
- les tontes de gazon, les feuilles,
- les tailles de haies et d'arbustes (réduites en morceaux).

LES DÉCHETS DE CUISINE

- épluchures, peaux d'agrumes (en petites quantités), trognons, coquilles des fruits secs (noix, noisettes...),
- restes de légumes, de fruits, de repas (riz, pâtes...),
- coquilles d'œufs (concassées),
- filtres et marc de café, thé, sachets d'infusions.

LES AUTRES DÉCHETS

- sciures, copeaux (non traités),
- serviettes en papier, essuie tout, papier journal (non coloré et en petites quantités),
- fumiers d'animaux d'élevage,
- paillage d'animaux domestiques herbivores.

Si de votre compost s'échappent des odeurs d'ammoniac, c'est signe de mélange trop riche ou de température excessive. Il conviendra donc de rajouter des matières carbonées (branches broyées, feuilles mortes) ou de brasser le compost.

Si des insectes nuisibles s'invitent sur votre tas de compost, c'est bien souvent à cause d'un mauvais recouvrement des déchets de cuisine ou la présence dans votre tas de déchets 'interdits au compostage'.

Si votre tas de compost est froid, c'est qu'il manque d'oxygène ou qu'il est trop humide, il faut le brasser et rajouter des matériaux

Bref vous l'aurez compris, cette brochure va vous permettre de gérer au mieux votre compostage et par là même de réduire les déchets verts et ménagers que vous pourrez désormais 'traiter à la parcelle' plutôt que de les faire enlever par les camions bennes ou de les emmener en déchèterie.

J.ALLEAUME / JM DUMAZERT



Sont interdits de compostage

- cendres de bois
- matières synthétiques
- plastiques
- métaux, verre
- litières non dégradables d'animaux
- poussières de sacs d'aspirateurs
- terre, sable, gravats, pierres, coquillages
- morceaux de bois et branches (> 10mm de diamètre)
- thuyas et feuilles de noyers
- déchets d'origine animale (laitage, viande, poisson...) fortement déconseillés

Avec le retour des beaux jours ...

Vous allez voir fleurir de nouvelles affiches sur les panneaux municipaux histoire de rappeler à chacun quelques évidences de civisme pour le bien-être de tous !

Boissy-le-Cutte.fr

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

**UNE PRATIQUE
POLLUANTE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET TOXIQUE
POUR LA SANTÉ**

**Jusqu'à 450€
d'amende**

Les beaux jours reviennent, et avec eux l'envie de nettoyer son jardin et de tailler ses arbustes. Un rappel important, le brûlage des déchets verts est strictement interdit sous peine d'amende. Ces déchets doivent être soit déposés lors du ramassage prévu dans le calendrier, soit compostés, soit amenés en déchetterie.

Tout d'abord des rappels concernant le brûlage des déchets verts qui est strictement interdit par la loi...

Cas des incinérateurs de jardin « brûle tout » :
La circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 interdit le brûlage des déchets verts toute l'année lorsqu'il existe pour la commune un système de collecte des déchets ménagers et/ou des déchetteries.



Cf brochure de l'ADEME sur l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre.
<http://centre.ademe.fr/brulage-air-libre-dechets-verts-interdit>

...Puis un rappel concernant les nuisances sonores.

Cette affiche ne prend pas en compte les bruits domestiques, comme par exemple les aboiements répétés des chiens, les discussions à voix hautes lors des apéros sur la terrasse, les cris répétés ou la musique à volume élevé pendant les soirées, etc... qui sont néanmoins soumis aux mêmes obligations.

Alors un bon conseil, pensez à vos voisins ... accepteriez-vous qu'ils fassent autant de bruit que vous ?

Et ça ne coûte pas plus cher de les prévenir si vous souhaitez organiser une petite fête pour éviter qu'ils ne contactent les forces de l'ordre.



Nuisances sonores

Avec l'arrivée des beaux jours, chacun s'affaire à agrémenter son environnement, quoi de plus normal...

Un petit rappel concernant les bruits de voisinage réglementés par un arrêté municipal de 2009.

Les travaux de bricolage et jardinage effectués à l'aide d'engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière, ...) sont autorisés:

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 21h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches de 9h à 11h
- Dimanches après 11h et jours fériés tout bruit est interdit

**Jusqu'à 180€
d'amende**



J.M DUMAZERT



Carnaval

Le printemps arrive à grands pas, l'occasion une nouvelle fois de fêter dignement l'événement en défilant déguisés dans les rues de notre village. C'est bien évidemment du carnaval de printemps dont il s'agit. Cette année le thème est libre pour les déguisements. La municipalité donne rendez-vous au plus grand nombre, le samedi 30 mars dans la cour de la mairie. Le cortège démarrera à 15h00 pour sillonner le cœur de Boissy le Cutté.

Cette année, l'animation musicale sera confiée à la fanfare de Bouray/Janville/Lardy qui a répondu présent avec le plus grand plaisir. Elle ouvrira donc la voie aux Boissillons et aux trois mascottes devenues chères aux enfants, avec nous l'espérons un soleil semblable aux précédentes éditions.

La régulation de la circulation routière et le blocage des rues seront pris en charge par la Police Intercommunale aidée par des élus.

Nous regagnerons ensuite la salle des fêtes où un concours de déguisements et de décorations de chars sera organisé. Les lauréats seront récompensés après délibération d'un jury composé de Mme le maire, d'un membre de la commission des fêtes et de deux Conseillers Municipaux Juniors.

Les bulletins d'inscription seront distribués par le biais des deux écoles et à retourner en mairie comme il sera indiqué.



Nous comptons sur une forte mobilisation de votre part pour la dernière édition de ce carnaval sous l'ère de notre mandat.

F. AUCOULON

Chantier Brisfer

L'éco-citoyenneté et la préservation de l'environnement sont au cœur de nos préoccupations, les chantiers BRISFER permettent aux jeunes de 16 à 25 ans de participer à des opérations de nettoyage et de mise en valeur des sites communaux.

Cette opération organisée par le SIREDOM et en association avec la municipalité, se déroulera du **Lundi 29 Avril au Vendredi 03 Mai** pendant la période des vacances scolaires.

Des animateurs du SIREDOM encadreront les jeunes volontaires en leur apportant une formation sur le site afin de leur apprendre à utiliser les équipements et outils.

Les repas de midi seront pris en charge par la commune et une cérémonie sera organisée à l'issue du chantier pour remettre une attestation de participation ainsi qu'une gratification en chèques cadeaux multi-enseignes à chaque participant.



Les intéressés devront se rapprocher de la mairie afin de retirer un dossier de candidature et le retourner dûment complété au même endroit pour le **Lundi 08 Avril 2019**.

F. AUCOULON



Soirée ASBC

Pour accompagner l'arrivée du printemps, l'ASBC vous propose, comme tous les ans, son incontournable soirée spectacle toujours aussi attendue et surprenante le samedi 6 Avril 2019.

Au programme de cette soirée, l'Association Sportive de Boissy-le-Cutté vous invite à un incroyable voyage dans le temps et l'espace en vous présentant un diner spectacle « Western en revue ».

Vous partirez à la conquête de l'Ouest grâce à la compagnie « Les Allumettes » qui, tour à tour avec leurs artistes, vous enchanteront par leur dynamisme, leur humour, leur professionnalisme, leurs costumes, leurs chorégraphies et rythmes endiablés.

Vous vous retrouverez en plein cœur de Boissy-le-Cutté, à la salle des fêtes, projetés en plein Far West, dépaysement total garanti, autour d'un repas western savoureux et l'assurance d'une soirée originale et inoubliable.

Alors réservez vite vos places au 06.87.11.49.24 ou par mail à : asboissy91@gmail.com (info aussi disponible sur le site de la commune).

L'ASBC

WESTERN EN REVUE

DINER SPECTACLE

SAMEDI 06 AVRIL 2019

AVEC LES ALLUMETTES

SALLE DES FETES BOISSY LE CUTTE

Je désire participer à la soirée « WESTERN EN REVUE » organisée par l'ASBC
(Date limite de réservation le 31 mars 2019)

Nom, prénom :

Téléphone :

Je réserve pour :

Nombres d'adultes adhérents :	X 25 €
Nombres d'adultes non adhérents :	X 37 €
Nombres d'enfants de moins de 13 ans :	X 15 €
TOTAL :	

Coupon à remettre avec règlement aux responsables de section sportives ou à déposer au 138 rue de la Croix Boissée 91590 Boissy-le-Cutté. Ne pas jeter sur la voie publique





Braderie organisée par l'AEEB

BRADERIE autour de l'enfant (vêtements, jouets, matériel de puériculture) organisée par l'Association Etre Enfant à Boissy le **Samedi 13 avril 2019 de 10h à 18h00** à la Salle des Fêtes (couverte) de Boissy-le-Cutté.



Tarif : **5€** la table d'1,20m X 0,80m.

Sur réservation au 06.82.41.98.83 ou 06.87.31.46.10

L'AEEB

Participation citoyenne

Depuis quelques jours, des marquages de craie ont été remarqués sur une commune voisine, aux abords des portails, portes d'entrée, clôtures...

La vigilance reste de mise, notamment concernant le passage d'individus effectuant du porte à porte, du démarchage suspect ou semblant faire du repérage.

N'hésitez pas à signaler au 01 64 57 68 25 ou par mail toute information susceptible d'être utile aux gendarmes bta.guigneville-sur-essonne@gendarmerie.interieur.gouv.fr

L'opération tranquillité vacances est active tout au long de l'année. Vous trouverez si besoin l'imprimé à remplir via l'adresse mail susmentionnée, sur le site de la commune (<http://www.boissy-le-cutte.fr/index.php/liens-pratiques>, rubrique liens pratiques puis tout en bas de la page) ou en vous déplaçant à la brigade de Gendarmerie de Guigneville.



F. AUCOULON



Feu d'artifice 2019

Pour 2019 comme lors de ces deux dernières années, la commune a décidé de s'associer avec les communes de Cerny, Janville, Bouray et Lardy pour offrir aux Boissillons le feu d'artifice du 13 juillet. Comme chaque année nous allons avoir besoin de bénévoles afin de pouvoir participer à la sécurisation du site.

Le comité d'organisation vous procurera un panier repas et vous pourrez assister au feu avec l'ensemble du public à l'issue de votre mission d'accueil du public. Il vous sera également demandé de sécuriser le départ des spectateurs.

Une information ultérieure vous précisera la date de début de dépôt des candidatures pour cette participation. J'espère que vous serez nombreux.

Nous vous donnons rendez-vous le 13 juillet 2019 sur le plateau de l'Ardenay.

A.VAUTHIER

Les CMJ (Conseillers Municipaux Juniors)

Dans le cadre de leur mandat, nos jeunes conseillers municipaux (CHLOE, ASMA, LAURYNE, LUKAS, LORENZO et ADRIEN) s'attellent actuellement à l'écriture et bientôt à la fabrication de panneaux qui seront judicieusement placés dans notre village.

Ils porteront des messages que chacun d'entre nous doit garder à l'esprit, concernant les jets de détritus, les déjections canines et autres incivilités.

Le recyclage a également été évoqué lors de nos conseils juniors, comme le rappelle CHLOE ci-dessous.

F. AUCOULON

! Le CMJ (Conseil Municipal Junior)

Nous allons mettre à votre disposition des bacs de tri de piles usagées et d'ampoules inutilisables. Elles vont être recyclées puis réutilisées, elles auront une nouvelle vie. Nous aimerions que VOUS participiez à cette idée. Grâce à VOUS, nous allons changer le monde. Nous comptons sur VOUS pour nous aider à rendre le monde meilleur. Vous êtes les seuls à pouvoir nous aider.

Pensez au tri.

Communiqué du SDIS de l'Essonne

Sapeur-Pompier volontaire

Les sapeurs-pompiers de l'Essonne manquent de bras et lancent une campagne de recrutement sur la totalité du département.

JM DUMAZERT



REJOIGNEZ-NOUS !

Envie d'être utile, devenez
**SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE**
dans votre ville !

sdis91.fr

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Essonne

**VOUS ÊTES UNE FEMME, UN HOMME,
VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 50 ANS
ET VOUS SOUHAITEZ DEVENIR
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE ?
CONTACTEZ LE CENTRE D'INCENDIE
ET DE SECOURS LE PLUS PROCHE
DE CHEZ VOUS**

Pour tous renseignements contactez le :

**Groupement Sud
01 69 92 16 45**

Sdis de l'Essonne - Service gestion SPV
1 rond-point de l'espace - BP 218 - 91007 EVRY Cedex
Tél : 01 78 05 46 00 - Fax : 01 78 05 46 01 - GRH SPV@sdis91.fr



La mairie tient à remercier tout particulièrement le Centre de Loisirs pour la réalisation des décors de Noël qui ont été exposés durant les fêtes.

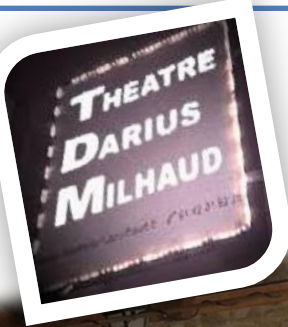
Merci de l'enthousiasme et la bonne humeur que vous mettez au service des enfants de Boissy le Cutté.

Le Spectacle de Noël a été un enchantement et une bouffée de bonheur. La décoration des tables pour le repas de Noël un régal.

Sans oublier votre investissement tout au long de l'année pour nos petits Boissillons. Ce Centre de loisirs revit et reprend la place qu'il avait perdue durant quelques années, c'est un générateur de bonne humeur et de bien vivre ensemble en s'amusant.

Ne changez rien, restez tels que vous êtes, avec votre dynamisme et votre grain de folie.

Théâtre à Boissy



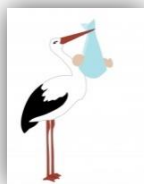
Un bel après-midi ce dimanche 3 février 2019, la troupe du Théâtre Darius Milhaud a planté son décor dans la salle des fêtes de Boissy. Un beau succès pour cette deuxième édition avec une nouvelle pièce « Piège pour un homme seul » (en 2018, c'était « Double Jeu »). Très applaudis, et devant une salle comble et conquise, la mise en scène et les acteurs ont fait durer le suspense et le mystère du dénouement jusqu'à la dernière minute.

Rendez-vous pris pour une prochaine fois.

S. SECHET

ETAT CIVIL

Naissances :



PEREIRA DE OLIVEIRA MONTALVAO Nélia	le 24 Septembre 2018 à Étampes
GUIOVANNA Maëva Rosa	le 9 Octobre 2018 à Étampes
MARTEAU LAUTRU Camylle Alain Marc Fred	le 11 Novembre 2018 à Étampes
FERREIRA Lysandro	le 24 Novembre 2018 à Corbeil-Essonnes
NIGAUD Téa	le 2 Décembre 2018 à Étampes
LEGENBRE Camille Marie Corinne	le 10 Décembre 2018 à Corbeil-Essonnes
CARVALHO FARIA Mariana	le 16 Décembre 2018 à Étampes
SECHET Louna Odette Liliane	le 11 Janvier 2019 à Étampes

Mariages :



CAUSSIMON Pascal Sébastien et ZAMPERLINI Adeline	le 7 Juillet 2018
BATAcq Richard et LÉCOT Anne-Chrystel Elisabeth	le 22 Septembre 2018
DUFAU Didier Jean René et GROSSIER Sandrine Marie Michelle	le 13 Octobre 2018

Décès :



COISNE Jean-Claude	le 17 Septembre 2018 à Corbeil-Essonnes
VIEIRA ANTUNES Rosa épouse OLIVEIRA DA SILVA	le 2 Décembre 2018 à Boissy-le-Cutté
ROUX Joséphine épouse LESTANG	le 19 Janvier 2019 à Cerny
LEVEN Marie-Claude, Denise, Camille épouse LEFRANCOIS	le 28 Janvier 2019 à Poitiers.

URBANISME

Permis de Construire

BAZELAIS ROBILLARD Alexandre	11 rue de la Croix Boissée	Maison individuelle
CCEJR	Rue des Alouettes	Centre de Loisirs – Cantine
DOS SANTOS Vivien	Le Jardin des Vignes Lot 7	Maison individuelle

Déclarations de Travaux :



BIEBEL Romain	6 rue du verger	Remplacement portail
BOUNGAROO Deva	9 rue du verger	Remplacement portail
PEREIRA André	6B rue des Vignes	Modification Clôture
ARMINIO Jean Pierre	3 rue des Chaumonts	Remplacement portail et portillon
DE ARAUJO David	37 rue de la Libération	Surélévation Maison
LAMBERT Pierre	5 impasse des Coquelicots	Aménagement combles + Garage
COISNE Françoise	4 rue de la Croix Boissée	Pose de 2 vélux
DE BONA	13 rue Paul Garreau	Piscine
FERREIRA Daniel	5 rue du Pressoir	Clôture
DE MIRANDA Frédéric	5 rue Margaille	Abri de jardin
VICAIGNE Fabrice	8 rue des Sablons	Piscine
SECHET Marc	10 rue des Champs	Modification clôture
SDIS	rue des Alouettes	Modification Portes
LOUET Cyril	4 A rue des Champs	Carport
LOUET Cyril	4 A rue des Champs	Pergola
COUGET Valérie	22 rue des Vallées	Modification clôture

Agenda :

Mardi 19 Mars	Dépôt de gerbe en mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (pas de cérémonie)
Samedi 30 Mars	Carnaval – départ 15h dans la cour de la mairie
Samedi 6 Avril	Soirée ASBC – Salle des fêtes
Samedi 13 Avril	Braderie AEEB – Salle des fêtes de 10h à 18h00.



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : SYLVIE SECHET, ALINE VAUTHIER, JURGEN ALLEAUME, FABRICE AUCOULON, MARCEL DUBOIS, J-MICHEL DUMAZERT.